



VILLE DE SEYSSES

PROTOCOLE SANITAIRE

POINT ACCUEIL JEUNES

Afin d'assurer au mieux la santé et la sécurité de vos enfants, veuillez trouver ci-dessous les règles à suivre durant la période d'été au PAJ.

➤ **Règles et conditions d'organisation des activités :**

1. Le nombre de jeunes accueillis sera **limité à 24** du 06 au 10 Juillet et du 15 au 24 Juillet 2020.
2. Chaque jeune devra se munir et porter **un masque (fourni par les parents)** quand les règles de distanciation ne pourront pas être respectées.
3. **La distanciation physique d'au moins un mètre** s'appliquera dans les espaces clos, entre les encadrants et les jeunes. Elle ne s'appliquera pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.
4. Pour **la prise de repas**, chaque jeune devra prévoir un pique-nique dans une boîte fermée, étanche, placée dans un sac isotherme.
5. **La constitution des groupes d'activités** se fera par affinité dans la mesure du possible avec 8 jeunes maximum par groupe, et en regroupant les jeunes d'une même école ou d'un même groupe scolaire.

➤ **Locaux :**

- L'accueil est assuré dans les locaux du PAJ qui feront l'objet d'un entretien journalier, nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux). Aération des locaux.

➤ **Recommandations sanitaires :**

- Une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de portes) sera réalisée au minimum une fois par jour.
- Des points d'eau avec savon pour lavage des mains et gel hydroalcoolique également.
- Lavage des mains à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes obligatoire dès son arrivée au PAJ, avant et après chaque repas, activité, passage aux toilettes et le soir avant de rentrer chez soi.
- Prise de température par les parents avant le départ du jeune pour l'accueil et en arrivant sur la structure par les animateurs.

➤ **Transports :**

- La plupart des transports se feront en grand bus, avec 1 enfant par rangée de sièges, 24 jeunes maximum dans le bus + 2 ou 3 encadrants. Masque obligatoire pour tous.
- Pour les transports en minibus, la capacité maximale sera de 5 enfants par véhicules et un animateur. Masque obligatoire pour tous.

➤ **Activités :**

- Les activités font l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard des règles de distanciation et des gestes barrière.
- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (ballons, jeux de société, livres, raquettes...) est permise grâce à un nettoyage quotidien (ou objets isolés 24h avant réutilisation)
- Les activités organisées en plein air sont conçues de façon à ce que le nombre de jeunes présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation lorsque cette dernière est requise (mélanges de deux groupes).